

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
N° DEL280322-20

SEANCE DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie à huis clos (article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie-Josée SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; Mme Lisa FRANCISCI ; M Franck PAOLI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Filippu Anto ANGELI ; M Jules François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M Albert PIREDDA ; M André POLINI.

Etaient représentés : M Jean-François OTTOMANI par M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Victoria COLOMBANI par M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie-Luce MICAELLI par Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Toussaint BARBONI par M André ROCCHI ; M Pierre-Louis PIERI par M André ROCCHI ; Mme Sandrine MURGIA par M Christian PAOLI ; Mme Nadine ACHILLI FABRE par M André POLINI ; Mme Dominique VILLARD ANGELI par M Esteban SALDANA ; Mme Nicole FARENC par M Albert PIREDDA.

Etaient absents : Mme Marie-Pierre GAMBOTTI

Secrétaire de séance : Mme Lisa FRANCISCI.

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 17	Votants : 26	Absents : 1
Vote pour : 26	Vote contre : 0	Abstention : 0	
Affichage en date du : 30.03.2022	Convocation : 21.03.2022		

OBJET :

ACHAT DE TROIS DEFIBRILATEURS – DEMANDE D'IDE FINANCIERE

Vu l'obligation pour les collectivités territoriales de disposer de défibrillateurs dans les endroits stratégique de leur territoire.

Considérant la nécessité pour la commune de procéder à l'acquisition de trois nouveaux défibrillateurs,

Considérant l'estimation financière s'élevant à 4 693,50 € HT soit 5 632,20 € TTC pour trois défibrillateurs,

Afin de permettre la réalisation de cet investissement, il conviendrait de recourir à un plan de financement, tel que :

- | | | |
|---|-----------|------------|
| ▪ Collectivité de Corse (Dotation Quinquennale) | 20 % soit | 938,70 € |
| ▪ Etat DETR | 60 % soit | 2 816,10 € |
| ▪ Commune de Prunelli-di-Fium'Orbu : | 20 % soit | 938,70 € |

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20220328-DEL280322-20-DE
Date de réception préfecture : 31/03/2022

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

D'approuver l'acquisition de trois défibrillateurs pour un montant HT de 4 693,50 € HT,

D'en approuver le plan de financement tel que :

▪ Collectivité de Corse (Dotation Quinquennale)	20 % soit	938,70 €
▪ Etat DETR	60 % soit	2 816,10 €
▪ Commune de Prunelli-di-Fium'Orbu :	20 % soit	938,70 €

D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

